

Élection au Conseil communal de Montreux

Le soussigné

Monsieur Claude BYRDE, né le 4 aout 1975candidat aux élections communales **du 7 mars 2021 à Montreux** sur la liste du parti**Les Libéraux-Radicaux Montreux-Veytaux (PLR Montreux-Veytaux)**

déclare accepter son élection au Conseil communal de Montreux en qualité de conseiller communal, ainsi que la loi sur l'exercice des droits politiques le prévoit (art. 84 al. 2, art. 108 al. 1 LEDP¹), à la suite de la démission du Conseil communal de

Monsieur Dario GUARNACCIA, né le 8 décembre 1990

Cette élection peut faire l'objet d'un recours dans les trois jours (art. 174 al. 1 LEDP¹) dès la date à laquelle le motif de contestation a été découvert ou aurait pu l'être en prêtant l'attention commandée par les circonstances ou, dans les autres cas, dès sa publication au pilier public de la Commune (art. 172 à 181 LEDP¹).

Prénom et nom

CLAUDE BYRDE

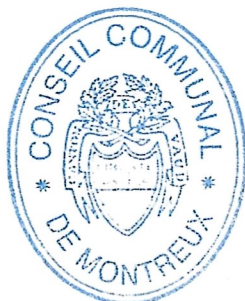
Date et signature

Bailly, le 23.04.2024

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

Tal Luder



La secrétaire

Céline Morier

¹ Loi sur l'exercice des droits politiques du 5 octobre 2021 (LEDP) (BLV 160.01)